



Le VOLCELEST

Bulletin de liaison de l'association départementale des chasseurs de grands gibiers de Loir et Cher

EDITORIAL

Chers amis.

En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, pour vous-mêmes et pour chacun de vos proches, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte beaucoup de satisfactions au niveau personnel et familial, et cela va de soi, au niveau cynégétique !

Alors nous vous avons préparé un nouveau numéro du Volcelest, avec un article de fonds sur le chevreuil, notre petit cervidé qui anime nos chasses au grand gibier de ses bonds et changements de cap, si préjudiciables à la réussite de nos tirs... à ce sujet, il est encore temps de prendre de bonnes résolutions et de vous rendre dans le stand de tir de votre choix, afin de lâcher quelques balles sur le sanglier courant, surtout pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de faire feu depuis le début de la saison de chasse. Seul un entraînement régulier peut nous permettre d'améliorer nos résultats.

Concernant notre chevreuil, il nous reste 2 mois de chasse et à présent que les chevrettes ont fini d'allaiter (généralement vers le 15 décembre), alors il est possible d'en prélever afin de réaliser le tiers du tableau en chevrettes.

Il en est de même avec les biches (qui finissent d'allaiter le plus souvent vers le 15 novembre) et de ne pas attendre le tout dernier moment pour réaliser les minimas des plans de chasse !

Terminons nos objectifs de prélèvements sur les sangliers, afin de conforter les forts prélèvements de la saison passée, et donc de diminuer les effectifs dans le but de baisser la facture des dégâts ! Certes, ceux d'entre nous qui n'ont que rarement la possibilité de chasser les bêtes noires peuvent regretter une baisse des effectifs, mais soyons raisonnables et n'oublions pas que le sanglier n'est pas un animal de bosquets, à laisser divaguer toutes les nuits dans les vignes et les cultures ! La passion, oui, mais avec raison....

Enfin, cherchez à décider quelques unes de vos connaissances, de se lancer dans la préparation du Brevet Grand Gibier : cette formation que vous avez suivie pour la plupart d'entre vous, reste toujours d'actualité et la source de nouvelles connaissances pour pratiquer au mieux notre passion !

Je vous laisse à présent profiter de ces derniers moments de la saison de chasses collectives et j'espère que vous nous ferez l'amitié de renouveler, très nombreux, votre adhésion pour la nouvelle année 2014.

D'avance merci

Patrick Maréchalle,
secrétaire ADCGG 41



LE CHEVREUIL...

D'après des interventions de Guy Bonnet, François Klein et Stéphane Dieu, lors des Journées Nationales ANCGG de mai 2013 à Nouan le Fuzelier.

Notre ami le chevreuil est le plus petit de nos grands cervidés. Parfois délaissé voire méprisé, il offre pourtant des chasses passionnantes, donnant pas mal de difficultés à nos chiens et offrant un tir fort consommateur de balles...

Les statistiques de la dernière saison 2012-2013 font apparaître au plan national une réalisation de 544 960 animaux pour 585 803 attributions. La progression de l'espèce s'est ralentie, avec une hausse des prélèvements de 10 % sur ces 10 dernières années (source Réseau « Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC »).

Quelles sont les dernières découvertes concernant le chevreuil ?

Le taux de survie varie fortement en fonction de l'âge, faible et variable la 1^{ère} année, très élevé ensuite jusqu'à une phase de « vieillesse » où il baisse avec l'âge.

Le rôle des structures des populations sur leur développement, est important, avec :

- la différence de survie des adultes en faveur des femelles,
- les conséquences des conditions de naissance, au printemps, sur la performance individuelle future,
- la capacité très variable des femelles pour produire et élever des faons,
- les conséquences de l'hétérogénéité de la qualité des habitats sur les populations,
- les situations dites de « densité-dépendance » (effectifs d'animaux par rapport à la capacité d'accueil du milieu), qui affecte principalement les jeunes, surtout en cas de sécheresse printanière ou estivale, le taux global d'accroissement varie ainsi de + 12 à + 35 % selon les années et les territoires !



P.Lavallart

LE CHEVREUIL... D'après des interventions de Guy Bonnet, François Klein et Stéphane Dieu, lors des Journées Nationales ANCGG de mai 2013 à Nouan le Fuzelier.

- une population en déséquilibre marqué avec son milieu est affectée d'abord par la faible survie des jeunes puis ensuite par la faible constitution de ceux qui ont survécu et qui vont « traîner » ce handicap toute leur vie,

- les chevrettes qui mettent bas les premières offrent à leurs jeunes le meilleur taux de survie, grâce à une alimentation riche durant la fin de la gestation (forte croissance des fœtus) et les premiers jours de vie des faons (lactation intense).

Ces résultats conduisent à proposer une stratégie de gestion des populations, basée sur le suivi d'indicateurs de changement écologique (ICE). Un ICE est un paramètre mesuré sur un animal ou un végétal, dont l'évolution est dépendante de celle du système « individu-population-environnement » (Groupe chevreuil, 1996). Il permet d'appréhender les relations entre les populations et leur environnement. Les chevreuils prélevés à la chasse deviennent ainsi des outils d'étude.

Différents ICE ont été validés ou sont en cours de validation, ils doivent être utilisés sur le long terme afin d'analyser l'adéquation ou non de la population avec la capacité d'accueil du milieu (laquelle évolue en fonction des travaux forestiers et du niveau annuel de précipitations) et de détecter l'évolution de la relation chevreuil/milieu :

- les IK (indices kilométriques) permettent d'obtenir un indicateur du niveau d'abondance. Ils nécessitent des observateurs disponibles, un territoire offrant des possibilités d'observation, l'absence de fermeture du milieu...

- les indices de pression et de consommation de la flore d'un massif forestier, à réserver à des spécialistes forestiers (ONF ou autres),

- les mesures biométriques (mesure du poids, de la longueur de la patte arrière, de la mâchoire inférieure). L'évolution du poids des chevrollards est un très bon indicateur.

Bien sûr, il faut de la rigueur dans la prise de ces mesures (éviscération identique d'un animal à l'autre, balance précise à 20 g près, ...).

D'autres ICE restent à valider comme le taux de fécondité (nombre de corps jaunes présents dans les ovaires de la chevrete). Un peu de rigueur permet de les compter. Bien sûr, il ne faut pas confondre ce taux de fécondité avec le taux de reproduction, c'est-à-dire le nombre de faons effectivement nés. Rappelons que le nombre de fœtus d'une chevrete est étroitement lié à son poids non éviscéré :

- moins de 17 kg : pas de fœtus,
- de 17 à 19 kg : 1 fœtus,
- de 19 à 22 kg : 2 fœtus,
- plus de 22 kg : 3 fœtus sont possibles.

Le nombre de corps jaunes permet d'appréhender l'état sanitaire d'une population.

Des essais à grande échelle de ces ICE sont en cours et doivent tenir compte de la situation de nombreux massifs, où la population de chevreuils a atteint voire largement dépassé les capacités d'accueil du milieu. Cette situation engendre de nombreux problèmes : dégâts forestiers, risques sanitaires, collisions routières, ... Des conflits d'intérêt sont apparus entre chasseurs, forestiers et agriculteurs. Certains dégâts notamment en milieu forestier, sont particulièrement insidieux.

En tant que chasseurs, nous devons prouver notre capacité à gérer la grande faune dans cette phase de maîtrise des effectifs, avec en corollaire la préservation des milieux. C'est ainsi que nous nous imposerons comme gestionnaires aux yeux du grand public.

Par ailleurs, des études génétiques menées en Suède et en France, ont montré que :

- seulement 20 % des brocards de 2 ans se reproduisent, les mâles sont reproducteurs surtout entre 3 et 8 ans,

- un mâle est père de 0 à 6 faons par an, il saillit au maximum 3 femelles par an,

- une femelle peut avoir une portée avec des petits de plusieurs mâles, car des femelles refusent certains mâles (les plus faibles et les plus jeunes), et vont se faire saillir à 700 / 800 mètres de leur territoire pour y revenir ensuite,

- globalement, le succès reproducteur d'un brocard est directement lié à son poids, à la taille de ses bois et à la surface de son territoire.

Les conditions climatiques ont aussi une importance grandissante :

- les tempêtes qui ouvrent le milieu forestier peuvent favoriser des populations faibles par rapport à la capacité d'accueil du milieu, mais n'ont que peu d'influence lorsque cette capacité d'accueil est atteinte,

- les canicules ont un impact important sur le taux de survie des jeunes,

- pire, on constate une incapacité des chevrettes à s'adapter à la précocité croissante de la végétation au printemps (due au réchauffement climatique) et donc les faons naissent à une période moins favorable au niveau alimentaire.



LE CHEVREUIL...

Il résulte de ces phénomènes une baisse du taux d'accroissement des populations, donc une baisse du taux d'accroissement des prélèvements, ce qui a été constaté ces 10 dernières années. Cette incapacité du chevreuil à s'adapter à la précocité croissante du printemps devrait avoir des répercussions sur les populations de forêt, moins sur celles de milieux mixtes (forêts – zones ouvertes) ou sur celles de montagne, où il serait plus facile de trouver en permanence des ressources suffisantes. Les suivis engagés permettront de confirmer ou non ces hypothèses.

Enfin, il faut encore le rappeler, le chevreuil est un grand animal et il se tire à balle, même si dans de nombreux départements, souvent pour des motifs de sécurité, il se tire à plomb. Les études de tirs réalisées par l'ANCGG prouvent qu'à plomb, on blesse pratiquement à tous les coups mais sans s'en rendre compte : absence de réactions de l'animal, pas de traces de sang au point d'impact (la faible énergie de chaque plomb fait qu'il pénètre mais ne ressort pas), rendant délicate une recherche au sang... les statistiques de l'UNUCR font apparaître un taux de réussite de 32,5 % dans le cas du tir à plomb contre 51,5 % pour le tir à balles !

Justement le chevreuil est insuffisamment recherché : sur notre département, où 10 000 chevreuils et 20 000 sangliers environ ont été prélevés la saison passée, l'UNUCR a recherché 151 chevreuils contre 712 sangliers, alors que 350 chevreuils auraient dû être recherchés pour obtenir un taux de recherche identique à celui du sanglier... le chevreuil est mal aimé, comme toujours... et comme il est d'usage de parler d'un nombre de blessés de 10 à 15 % du nombre d'animaux prélevés, il faudrait en fait rechercher 1 000 à 1 500 chevreuils chaque année ! Les conducteurs de l'UNUCR et de l'AGRB attendent votre appel !!!

Je terminerai en rappelant les outils et les grands principes de la gestion du chevreuil selon l'ANCGG :

- le plan de chasse, obligatoire pour l'espèce sur toute la France depuis 1979,
- le tir à balles,
- la règle des 3 tiers pour les prélèvements (1/3 de brocards, 1/3 de chevrettes, 1/3 de chevrollards),
- la création d'un bracelet chevrollard si nécessaire,
- le développement de la recherche au sang,
- la promotion du tir d'été du brocard,
- le suivi des populations par ICE simples à mettre en œuvre comme les IKA et le poids des animaux.



P.Lavallart

Mortalité anormale de sangliers dans l'Ardèche

Depuis début juillet 2013, le département de l'Ardèche fait face à une mortalité anormale de sangliers.

A ce jour, 120 sangliers répartis sur 29 communes au centre du département ont été observés malades ou morts.

Localement, la fédération départementale des chasseurs (FDC) et le service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) se sont immédiatement mobilisés dans le cadre du réseau [SAGIR](#), pour comprendre l'origine de cette mortalité.

Le phénomène ne concerne que l'espèce sanglier, principalement les jeunes animaux en bon état corporel et est caractérisé par l'apparition de troubles nerveux plus ou moins marqués : convulsions, tremblements, pédalage, prostration et perte d'équilibre.

Etant donné la complexité du diagnostic, l'ONCFS, en concertation avec les autorités sanitaires locales et nationales et la FDC, a coordonné les analyses et mobilisé un collège d'experts en diagnostic de la faune sauvage.

41 autopsies ont été réalisées par les pathologistes du laboratoire départemental d'analyses du Vaucluse, Les résultats des examens histologiques ont rapidement permis d'orienter les recherches vers une origine toxique (toxique ou toxine). De nombreux toxiques y compris d'origine végétale ont été recherchés par différents laboratoires spécialisés et en particulier le laboratoire de toxicologie vétérinaire de Vetagrosup et n'ont pas été détectés. L'exclusion d'une origine toxique a permis de concentrer les efforts sur la recherche de toxines responsables de maladies chez les suidés.

Ces recherches orientées ont abouti à la mise en évidence par le laboratoire départemental d'analyses de Ploufragan de la bactérie responsable de la « **maladie de l'œdème** ».

D'après l'ensemble des données épidémiologiques, cliniques, lésionnelles et bactériologiques, il est possible d'affirmer aujourd'hui avec un haut degré de certitude que **la maladie de l'œdème est la cause principale de la mortalité observée ces 4 derniers mois en Ardèche**.

Ce syndrome est bien décrit chez les porcins domestiques, caractérisé chez les porcs par une mort subite ou le développement de signes nerveux associés à une colonisation de l'intestin par des shiga toxine d'Escherichia coli (STEC). A notre connaissance, la maladie n'avait pas encore été décrite chez les sangliers dans la littérature.

Compte tenu de ces éléments, la direction générale de l'alimentation a autorisé le Préfet à lever l'arrêté préfectoral concernant 29 communes et interdisant la consommation de viande de sanglier, pris le 4 septembre 2013 par précaution en l'absence de connaissance de la maladie. A compter du 19/11/2013 la consommation de viande de sanglier est de nouveau autorisée dans ces communes.

Source: oncfs.gouv.fr



Bulletin de liaison de
l'association départementale
des chasseurs de grands
gibiers de Loir et Cher



Président
Philippe LAVALLART
40 Grande Rue
41500 LESTIOU
Téléphone : 06 08 10 10 24
Messagerie : p.lavallart@agglopolys.fr

Retrouvez nous sur le Web
www.ancgg.org/ad41

**EXPOSITION ANNUELLE
DES TROPHÉES DE CERFS**

Salle des Fêtes de Dhuizon

Samedi 29 et dimanche 30 mars 2014

Et retrouvez quel cerf porte cette empauature ?



Nouvelles règles relatives à l'examen du permis de chasser

Le décret n° 2013-475 du 5 juin 2013 a actualisé les règles relatives à l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser et définit un dispositif nouveau qui consiste en **une séance d'examen unique**, regroupant questions (théoriques) et exercices (pratiques), figurant jusqu'alors dans deux épreuves distinctes, respectivement théoriques et pratiques, organisées séparément

L'arrêté du 7 octobre 2013 en précise les modalités, notamment en ce qui concerne l'inscription, la formation, le passage et le contenu de l'examen. Cette nouvelle organisation permet une rationalisation des moyens logistiques et humains nécessaires à cet examen et lui conserve toute sa valeur pédagogique en matière de validation des connaissances des chasseurs, sensibilisés dans les domaines de la préservation de la biodiversité et la connaissance de la réglementation inhérente à la pratique de la chasse, et également formés et évalués au regard de la manipulation et de l'utilisation des armes que le permis les autorise à détenir, afin d'améliorer la sécurité à la chasse. Le texte entre en vigueur le **1/01/2014**.

BREVET GRAND GIBIER SESSION 2014

L'ADCGG 41, organise comme chaque année une session de formation au Brevet Grand Gibier.

Les séances de formation théorique auront lieu :

- les vendredis 14 mars, 28 mars, 11 avril, 25 avril, 16 mai 2014, à Vineuil, à 20h00
- un samedi d'avril 2014 toute la journée, à Montrieux en Sologne, à 08h30.

Les épreuves du Brevet :

- 1 - tir : armes à feu ou arc, à La Chaussée St Victor en avril 2014,
- 2 - les épreuves théoriques le dimanche 25 mai 2014, à Montrieux en Sologne, à 14h00.

Renseignements P. Maréchalle : 06 76 89 96 54

patrick.marechalle935@orange.fr

Vient de sortir dans les kiosques...

« Le Saint Hubert du Chasseur, Guide pratique et juridique »

Ce numéro spécial de l'excellente revue le Saint Hubert, doit trouver sa place dans votre bibliothèque cynégétique. Cette synthèse complète et précise du droit pratique de la chasse, a l'ambition de fournir aux chasseurs des réponses claires sur plus de 600 questions (!) que peuvent se poser les chasseurs dans la pratique de leur activité cynégétique.

C'est **Annie Charlez**, chef de la mission juridique de l'ONCFS pendant 30 ans, et professeur de droit cynégétique, qui a rédigé ce guide de près de 200 pages.

